

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.



M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 11 mars 1873.

L'amendement de M. Lucien Brun, a été écarté, samedi, par l'Assemblée nationale, après un discours très vif de M. Brun, et une réponse non moins énergique de M. Dufaure. Il a réuni seulement 163 voix. Trois de nos députés, l'ont repoussé, MM. de Lambertarie, Léopold Limayrac et Pagès Duport. Deux l'ont adopté, MM. Joachim Murat et de Valon; mais ce n'est là qu'une question tout-à-fait secondaire.

L'Assemblée a voté ensuite l'article 3, ainsi conçu :

Les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres et non au Président de la République.

Lorsque les interpellations adressées aux ministres, ou les pétitions envoyées à l'Assemblée se rapportent aux affaires extérieures, le Président de la République aura le droit d'être entendu.

Lorsque ces interpellations ou ces pétitions auront trait à la politique intérieure, les ministres répondront seuls des actes qui les concernent. Néanmoins si, par une délibération spéciale, communiquée à l'Assemblée avant l'ouverture de la discussion par le vice-président du conseil des ministres, le conseil déclare que les questions soulevées se rattachent à la politique du Gouvernement et engagent aussi la responsabilité du Président de la République, le Président aura le droit d'être entendu dans les formes déterminées par l'article 4er.

Après avoir entendu le vice-président du conseil, l'Assemblée fixe le jour de la discussion.

La discussion sur l'article 4 a commencé aussitôt, et a continué dans la journée d'hier lundi. C'est là le point culminant et capital.

Voici le texte de l'article :

L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué :

1er Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif.

2er Sur la création et les attributions d'une seconde Chambre ne devant entrer en fonction qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle;

3er Sur la loi électorale.

Le Gouvernement soumettra à l'Assemblée des projets de lois sur les objets ci-dessus énumérés.

Nous donnons à nos Dernières nouvelles, la séance de lundi.

Revue des Journaux

Patrie.

Les républicains de profession ont toutes les sortes de courage. Ils ont le courage de renier, dans l'intérêt momentané d'une cause toute spéciale, les principes les plus naturels et les plus éclatants de la République. Ils ont encore le courage, plus grand peut-être, d'écrire de pures sottises, étant cependant des gens sensés, et de les écrire, sachant que ce sont des sottises.

La République française donne deux singuliers exemples de cette intrepidité républicaine que nous signalons. Dans un premier article, le journal de M. Gambetta revient sur la question du veto, et, pour la seconde fois, conseille à ses amis d'accorder nettement au président de la République le droit suspensif d'ajourner la délibération des lois. Quand on se rappelle quelles colères a soulevées chez les républicains, en 89 et 90, ce droit de veto accordé à Louis XVI; quand on se souvient quelles scènes terribles ou lamentables l'exercice légal de ce droit a excitées dans le jeune Parlement français; quand on songe enfin que c'est à ce droit que le malheureux prince a dû le commencement des malheurs que lui réservaient les républicains, et que c'est à ce droit encore qu'il a peut-être dû d'être exécuté par la République; quand on réfléchit à tout cela, on reste frappé de stupeur en voyant les radicaux d'aujourd'hui partisans déclarés de ce droit, qu'il est naturel de nous voir défendre, qu'il est incompréhensible de leur voir approuver.

On sacrifie tous les principes politiques au besoin d'une cause, comme on a sacrifié tous les principes économiques au besoin de conserver M. Thiers, qu'on croyait pouvoir être utile à la République. Et ce n'est pas tout: ces républicains, ces radicaux, ces partisans acharnés du gouvernement du peuple par le peuple, ces hommes qui ne veulent qu'une Assemblée comme celle que nous avons aujourd'hui, appellent les décisions de la même Assemblée, quand elles leur sont défavorables, « les écarts de la majorité, » reprochent à cette Chambre de « s'arroger tous les pouvoirs, » et méditent contre elle l'établissement d'un droit exclusivement monarchique. On voit que bien décidément, tous ces gens-là ne seront jamais que des jacobins, défenseurs, en parole, des libertés nationales; en fait, partisans de la dictature, du despotisme, exercé, soit par eux, soit à leur profit.

Voilà pour ce courage dont nous parlions plus haut, et qui consiste à tout jeter par dessus bord quand il s'agit d'alléger le bateau de la République. Quant au courage de dire des sottises, sachant qu'on en dit, il éclate à tous les yeux dans un second article de la même République française, où il s'agit de l'Espagne. Le journal radical reproche aux gouvernements européens de ne pas reconnaître la République espagnole. Jusque-là, tout est bien, et nous comprenons que cette défiance des cabinets fâche nos radicaux. Mais ce qui confond l'esprit, c'est de voir quels arguments on emploie en cette affaire. Ainsi, la République française prétend que le fait de ne pas reconnaître la République en Espagne est un retour indirect à la doctrine condamnée de l'intervention, et le journal ajoute: « Outre que c'est encourager ceux qui entretiennent la guerre civile dans un pays que de refuser tout concours moral au gouvernement que ce pays a légitimement constitué, on se demande sur quelle garantie reposerait désormais la co-existence des Etats, si l'Europe monarchique pouvait, sans encourir le blâme des peuples policés, troubler la paix des nations, sous le prétexte de vider leur querelle. » Ainsi ne pas reconnaître un gouvernement, c'est, selon les radicaux, faire un

retour indirect à la doctrine de l'intervention! Explique qui pourra comment, en ne s'occupant pas d'un peuple, on intervient chez lui. Explique aussi qui pourra, comment c'est encourager la guerre civile que de se tenir sur la réserve, et de ne se déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre des partis qui se disputent un pays! Quant à la dernière phrase: « On se demande comment l'Europe monarchique peut, sans encourir le blâme des peuples policés, troubler la paix des nations sous le prétexte de vider ses querelles. » Quant à cette phrase, nous avouons n'y comprendre absolument rien. En quoi l'Europe monarchique, à qui l'on vient justement de reprocher de ne pas intervenir, peut-elle troubler la paix de l'Espagne et vider ses querelles, au moment où elle laisse ce pays tout entier à lui-même; c'est là un labyrinthe phraséologique où nul fil ne saurait vous diriger.

Que de mots, que de phrases dans ce pauvre parti républicain, et même temps quelle absence complète de principes, de raison et de sens commun! Combien il est à souhaiter que la France, déjà si inclinée à se laisser prendre aux vaines paroles, trouve enfin pour la conduire des esprits moins sonores et moins vides.

Une correspondance adressée au journal le Figaro fait connaître un nouvel acte... d'indépendance de la municipalité radicale de Roanne.

Cette municipalité avait nommé, — depuis le 4 septembre, — en qualité d'inspecteur du service des mœurs, un certain Litzki, dont la vie administrative vient de trouver son dénouement dans une condamnation à treize mois de prison. Or, pour remplacer cet individu, prématurément enlevé à l'affection des radicaux, la mairie de Roanne aurait, paraît-il, fait choix d'un citoyen recommandé par ses certificats... judiciaires.

Le citoyen en question n'est orné encore, dit-on, que de deux chevrons correctionnels; mais, pour peu qu'il marche sur les traces de son prédécesseur, on ne doute pas qu'il n'en acquière bientôt d'autres.

Le préfet de la Loire a refusé de reconnaître cette nomination. Mais, d'autre part, les feuilles rouges poussent la municipalité à ne pas céder.

De pareils faits renferment en eux des enseignements que nous ne pouvons nous empêcher de mettre en évidence. Ainsi, pour nous placer au point de vue, de la réforme électorale, que pense-t-on d'un système de suffrage universel engendrant des municipalités comme celle de Roanne, protectrice née des malfaiteurs et des repris de justice? Que pense-t-on d'un système d'élections qui — dans d'autres villes que nous pourrions citer — introduit au sein des conseils communaux des hommes à passé équivoque et à professions suspectes.

Demander la réforme d'un pareil état de choses, ce n'est pas vraiment faire œuvre de politique; c'est simplement faire œuvre de dignité, d'honnêteté, de respect de soi-même. Et, la mal une fois signalé, il n'y a pas deux manières de le combattre. Il faut absolument moraliser le suffrage universel en expulsant

du corps électoral les gens sans consistance et sans aveu qui le dégradent.

Journal de Paris.

Au moment où nos volontaires d'un an partent pour leurs corps et vont faire l'expérience de la nouvelle loi militaire, il n'est peut-être pas hors de propos de leur mettre sous les yeux le texte d'une brochure, qu'une importante revue de Berlin, les Militärische Blätter, vient de publier en tête de son dernier numéro, et qui est intitulée: « Considérations sur le déploiement stratégique de l'armée française dans la future guerre de la revanche. »

Maintenant que chacun de nous est un civil doublé d'un soldat, nous ne pouvons plus demeurer étrangers à des sujets qui s'imposent désormais à nous comme le Code civil ou comme le Code pénal; et puisque nous avons dorénavant à subir la nécessité d'un nouveau diplôme, le diplôme militaire, chacun doit comprendre combien il importe d'aborder vaillamment ce nouveau programme d'études et ce nouveau genre de vie. Notre avenir commun y est engagé. Aussi, s'il en est parmi nos jeunes engagés qui, au moment de quitter le toit paternel, redoutent quelque défaillance, bien excusable, à coup sûr; si, à la lecture des articles du règlement que M. le ministre de la guerre vient de promulguer, en voyant « qu'ils vont être classés dans les compagnies escadrons ou batteries, vivre à l'ordinaire et loger à la caserne, » il en est qui se sentent le cœur un peu gros, nous leur recommandons comme vtiatique le numéro du 16 février de la Revue Militaire de l'Etranger, à qui nous avons emprunté le titre de la brochure que l'on vient de lire plus haut.

Pour donner tout son mérite au premier article du nouveau règlement ministériel qui soumet nos jeunes gens du monde « à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux, » nous ne saurions trop leur conseiller de lire le passage suivant de la brochure allemande: « Le théâtre de la guerre sur lequel se rencontreront à l'avenir les armées française et allemande s'étend sur une longueur de cent cinquante kilomètres, de la frontière de Belgique à la frontière Suisse, et est divisé en deux parties par la ligne des Vosges. Sept lignes de fer principales relient les grands points de concentration de l'armée française à ce théâtre de la guerre, savoir. » Suit alors, avec une précision mathématique, cette énumération, puis la nomenclature de tous les gués et de tous les cours d'eau, etc. Cette lecture faite, le règlement de Cisse y paraîtra à tous plutôt en deca du nécessaire qu'au delà.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet. Ce qui va être le point critique de l'épreuve à laquelle la jeunesse française est désormais soumise, c'est précisément ce côté ingrat, aride, dont l'extrait que nous venons de citer de la brochure allemande donne assez bien l'idée. Le mondain des salons n'aura pas la ressource de devenir troubadour des camps. Il faudra qu'il apprenne à savoir s'ennuyer. Science difficile pour tous les hommes; mais particulièrement pour le Français, qui préfère tout à l'ennui. Et pourtant, nous le répétons, cette science,

qui ne nuit nulle part, est à la caserne absolument nécessaire. Sur ce point encore la brochure allemande a son utilité.

Nous indiquons à nos jeunes volontaires qui sont appelés au noble mais périlleux honneur d'expérimenter les premiers la loi nouvelle, nous leur indiquons ce qui peut, selon nous, et ce qui doit les exciter à en faire sortir le gage de l'avenir. Ils ont entre les mains un instrument dont il importe qu'ils fassent un bon usage. Pour cela, il faut qu'ils se défient d'une certaine indisciplinisme de l'esprit, que, à la différence de la vie civile, la vie militaire n'admet ni ne peut admettre. Au début, ils auront peut-être à réprimer l'indépendance de leur caractère et l'impatience de leur volonté; mais il suffira qu'ils soient avertis de cet écueil pour qu'ils l'évitent. Les sentiments de leur cœur nous garantissent à cet égard la discipline de leur esprit. En effet, si leur âge ne leur a pas permis de prendre part matériellement à la guerre, ils y ont pris du moins une part morale d'autant plus grande, que celle-là seule leur était laissée. Ils n'ont qu'à se souvenir des sentiments qui les animaient alors pour se plier avec ardeur à la nécessité d'aujourd'hui. Ils ressentent encore trop vivement les capitulations de Strasbourg et de Metz, pour ne pas accepter, à ce souvenir, tout ce qui leur sera imposé de pénible ou de rebutant. Et si cette qualité de l'esprit qui leur sera demandée, si cette discipline de la volonté qui sera exigée, leur semble parfois une tâche ardue, qu'ils pensent aux héroïques cités de Metz et de Strasbourg. Ces patriotiques populations sauront leur inspirer les vertus qu'elles pratiquent elles-mêmes.

**Liberté.**

On s'est beaucoup occupé, dans les couloirs de l'Assemblée, d'une variante entre certaines phrases du discours effectivement prononcé par M. Thiers dans la séance de mardi, et leur reproduction par la sténographie officielle le tout concernant la dissolution éventuelle de l'Assemblée nationale.

M. Thiers, de l'aveu de tous les sténographes, avait prononcé les paroles suivantes :

« Je ne dis pas, messieurs, que le terme de vos travaux soit fixé à un jour précis, non; mais à un grand acte. La reconnaissance si grande, si inespérée dans sa rapidité de notre crédit a fait penser à tout le monde que cette année, — à quelques mois de plus ou de moins, il est impossible de le déterminer, — que cette année verrait le terme de vos travaux. »

M. Thiers a corrigé comme suit ce paragraphe :

« La reconnaissance si grande, si inespérée dans la rapidité de notre crédit a fait penser à tout le monde que cette année, — à quelques mois de plus ou de moins, il est impossible de le déterminer, — que cette année ou le commencement de l'année prochaine verrait le terme de vos travaux. »

Cette distinction a bien sa valeur.

**Paris-Journal.**

**LE VETO DE DIEU.**

Grâces au Ciel, le président de la République n'est pas sérieusement malade. Indisposé, tout au plus. Mais on s'est engagé dans une telle voie, qu'il ne lui est pas permis même d'être enrhumé, de saigner au nez, ou d'avoir mal à l'estomac, sans que toute la France ait mal à son estomac, redoute une hémorragie publique ou tremble de se voir emportée par une pleurésie.

On discutait à l'Assemblée de Versailles sur le droit de veto conféré par l'article 2 du projet des Trente, au président de la République, à l'heure même où la Providence semblait nous rappeler que le président n'est ni immortel, ni invulnérable.

Or, comme nous avons renversé ou laissé tomber la monarchie pour lui substituer, sous le nom de République, — avec ou sans épithète, — le pouvoir le plus personnel qu'il fût jamais, il en résulte que, plus que jamais, la chose publique est à la merci du sort d'un seul. Est-ce là ce qu'on appelle la République conservatrice ?

Jusqu'ici, la République n'a vécu qu'en M. Thiers et par M. Thiers et avec M. Thiers. Cela est si vrai que, même parmi ceux qui s'intitulent radicaux dans la presse ou dans le Parlement, l'annonce d'un refroidissement ou d'un embarras gastrique du président de la République suffit pour jeter l'alarme.

Même parmi les républicains « entiers », comme dit M. Gambetta, si l'on était sincère, combien avoueraient que ce qu'ils redoutent le

plus au monde, non seulement pour le pays mais pour eux-mêmes, c'est leur propre avènement ! Ils savent, en effet, — ils le savent mieux que nous, si c'est possible, — quoiqu'ils le disent moins, que le jour où ils seraient les maîtres, leur fortune et leur vie ne tiendraient plus qu'à un cheveu. Ils savent qu'il n'y a pas de 4 septembre sans 31 octobre, pas de 31 octobre sans 18 mars, et leur armée leur fait peur.

Ils savent eux qui connaissent le personnel dont ils disposent tant qu'il s'agit de combattre le gouvernement d'autrui, que ce même personnel leur passerait vite sur le corps le jour où ils seraient eux-mêmes le gouvernement.

Ils savent qu'après avoir dévoré la royauté, l'échafaud n'a fait qu'une bouchée des Girondins, et après les Girondins, des Jacobins. Ils savent que la révolution, une fois lancée, ne s'arrête pas.

Nous sommes donc arrivés, à force d'agitation et de changements, à ce pis-aller bizarre, qui fait de la vie d'un petit homme de soixante-seize ans, c'est-à-dire d'un fœtu dans l'espace, la seule ancre de salut de la patrie. Nous nous cramponnons, depuis deux ans, au nom de la prudence, à ce qu'il y a au monde de plus incertain et de plus fragile. Le verre que M. Thiers a brisé l'autre jour, sur le bord de la tribune, d'un geste mal calculé, n'était pas plus sujet à voler en éclats et en miettes que notre prétendue stabilité. Nous avons peur de nous embarquer sur un navire; on discute à perte de vue sur le meilleur système de construction politique; et cependant, au risque d'une catastrophe dont nous séparent à peine quelques planches mal jointes et pourries, on se balance au-dessus des abîmes. Cela s'appelle faire de la conservation sociale.

Si l'un de nous, par hasard, s'avisait de conduire ses affaires particulières comme chacun de nous-mêmes les affaires publiques, il n'y aurait qu'un cri dans sa famille pour demander à la justice l'interdiction de ce fou, qui jette par les fenêtres et livre en proie aux quatre vents sa fortune personnelle et le patrimoine de ses enfants. Or, il s'agit de manœuvrer dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt de chacun, en même temps. Il semblerait donc que tout se réunît pour conseiller la sagesse en matière d'affaires publiques. Cependant, c'est alors qu'on ne trouve plus que des insensés dans la nation qu'on appelait jadis la plus spirituelle du monde.

Nous voilà revenus au pacte de Bordeaux. On en est réduit à se féliciter de n'avoir pas encore échoué sur quelque pire écueil. A bien regarder, nous ne devrions pas cependant être fiers de ce résultat. A moins de se ranger parmi les incurables, comment être satisfait d'un traitement qui nous condamne à la convalescence au lieu de nous guérir ?

Ce n'est même pas la convalescence à perpétuité ! C'est encore moins le prologue de la santé. Du train dont vont les choses, c'est une convalescence en attendant pis, et non en attendant mieux. Les plus optimistes espèrent une convalescence longue. Quant à la guérison, personne n'en parle plus. Si quelqu'un essaye de la prophétiser, on ne le croit plus, et il ne se croit pas lui-même.

Tout repose aujourd'hui, après l'anéantissement ou l'abdication du reste, sur la tête d'un vieillard duquel demain cinq pied de terre peuvent être tout le domaine.

Mais, supposez que la Providence se lasse, supposez qu'elle oppose son veto à la prolongation d'un régime impie qui subordonne la vie d'un pays à celle d'un homme, en supprimant l'homme, où irions-nous ?

Que devient alors tout le travail accompli en vue de cet homme ? toutes ces quasi-institutions faites à sa mesure, autour desquelles nous nous escrimons, deviennent aussi inutiles que la garde-robe d'un mort d'une taille exceptionnelle.

**INFORMATIONS**

On mande de Berlin, 4 mars :

La Gazette de l'Allemagne du Nord, journal officieux, dit, au sujet d'une communication du journal de Belfort, que des négociations relatives à l'évacuation du territoire français sont peut-être sur le point d'être entamées, mais que, dans aucun cas, Belfort ne sera évacué avant que le paiement du dernier milliard ne soit achevé.

C'est le 15 mars courant qu'expire le traité de commerce existant entre la France et l'Angleterre.

Or, il est spécifié entre les deux gouverne-

ments que les taxes fixées par la loi du 26 juillet seront applicables à partir de l'échange des ratifications du futur traité (article 2 du projet).

Le 15 mars, le traité nouveau sera-t-il discuté, voté et ratifié ? C'est fort douteux.

Sous ce titre : **Le Duc de Chartres et le général de Gallifet bloqués par les Arabes**, le Paris-Journal publie, ce matin, une nouvelle qui ne manquera de produire une certaine sensation :

« Une colonne commandée par le général de Gallifet, et forte au plus de sept cents hommes, après s'être avancée trop bravement jusqu'à Ouargla et El Goleah, dans le Sahara, est, depuis le 18 février, étroitement bloquée dans ce dernier poste par toutes les fractions des Chaambas (dix mille hommes environ), à cent cinquante lieues de tout point de ravitaillement, au milieu d'un pays Touareg et manifestement hostile. »

On ne peut accepter cette nouvelle que sous les réserves les plus formelles. Dans son numéro du 1<sup>er</sup> mars, la Gazette de France a donné des détails sur l'expédition que venait de faire le général de Gallifet dans le sud de la province de Constantine.

Ce journal se dit certain de l'exactitude des renseignements qui lui ont été communiqués par son correspondant. Voici ce qu'il écrivait le 28 février sur la situation du corps expéditionnaire :

« Le 24 janvier, la colonne du général de Gallifet entra à El Goleah, où les tribus voisines étaient venues faire leur soumission. Huit jours après, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> ou le 2 février, la colonne quittait El Goleah et reprenait sa route sur Ouargla. »

En sept étapes, écrivait le correspondant, elle faisait 330 kilomètres, c'est-à-dire près de 48 kilomètres par jour. El le général Gallifet avait la satisfaction de ramener ses troupes sans avoir perdu un seul homme.

Cette expédition, ajoutait encore le correspondant, avait été ordonnée par le général Lacroix, commandant la division de Constantine.

Ainsi, contrairement à ce que rapporte Paris-Journal, qui annonce que la colonne Gallifet était bloquée à El Goleah, le 18 février, la colonne serait précisément arrivée à Ouargla, le 10 février. Elle avait quitté El Goleah, le 1<sup>er</sup> ou le 2. Il n'est pas présumable que les Arabes aient pu bloquer le général de Gallifet à Ouargla sans que le général de Lacroix lui ait promptement envoyé des secours.

Les journaux d'Alger ne contiennent absolument rien qui puisse faire pressentir la nouvelle que donne Paris-Journal.

L'agitation économique est grande dans tous les centres manufacturiers, et des réunions partielles d'échangistes et de protectionnistes ont lieu presque chaque jour. M. Poyer-Quertier montre une activité extraordinaire à combattre la convention anglo-française. On peut dire qu'il met à saper les résultats de son œuvre autant d'acharnement qu'il en a mis à faire prévaloir la doctrine favorite de M. Thiers. C'est ce qui a fait dire l'autre jour au chef du parti libre-échangiste : M. Poyer-Quertier s'occupe à réhabiliter les traités de 1860.

On lit dans le Journal officiel :

Les nouvelles alarmantes données par le Paris-Journal, concernant la colonne d'expédition commandée par le général de Gallifet, sont absolument dénuées de fondement. Les troupes sont rentrées dans leur campement de Biskra, où elles se trouvent aujourd'hui.

Le bruit court que M. le garde des sceaux, interrogé sur l'époque à laquelle le gouvernement compterait présenter les lois dont le principe est contenu dans l'article 4 du projet de la commission, aurait répondu que le gouvernement serait en état de tenir ses promesses après la rentrée des vacances de Pâques, et qu'il fallait se montrer patient.

Comme il faut, sur la grande et double question de la libération du territoire et de la dissolution de la Chambre, tout enregistrer, même les bruits les plus contradictoires, nous croyons devoir signaler les rumeurs qui circulent dans les régions officieuses.

Dans une conversation qu'il aurait eue avec M. Moulin, à propos de l'époque de la dissolution, M. Thiers aurait donné à entendre que,

dans sa pensée, le territoire pourrait être complètement évacué en novembre, et que les élections de la nouvelle Chambre auraient alors lieu probablement en avril 1874.

On ajoute que M. de Goulard aurait tenu à peu près le même langage à M. de Broglie.

Une explosion a eu lieu, vendredi, au Mont-Valérien. Voici les détails publiés par le Figaro :

Vers cinq heures du soir, une explosion s'est produite au Mont-Valérien dans un atelier militaire, destiné à vider les cartouches irrégulières provenant des approvisionnements de la Commune, et à les remettre à l'ordonnance.

On suppose qu'un des ouvriers s'étant servi d'une paire de ciseaux, la pointe aurait rencontré l'amorce, d'où inflammation et explosion de quatre caisses de poudre et de cartouches.

Cent vingt-sept hommes furent plus ou moins blessés; six cadavres furent trouvés absolument carbonisés.

Une dépêche fut immédiatement envoyée à l'intendance pour prendre les dispositions nécessaires à l'admission des blessés. En attendant un premier pansement fut fait à la hâte. A huit heures et demie, treize voitures des ambulances arrivaient à l'hôpital. Les blessés furent déposés dans les salles 1, 2 et 3.

Leur état est très grave : l'un d'eux a la langue brûlée; on craint que plusieurs ne perdent la vue. Les blessures sont presque toutes à la face et aux bras, par suite de la position des hommes relativement aux caisses qui ont fait explosion.

Parmi les blessés, dont la majeure partie a été transportée à l'hôpital militaire des Récollets, vingt-cinq appartiennent à 103<sup>e</sup> de ligne qui étaient de corvée; trois seulement appartiennent à l'artillerie. On ne sait pas les noms. La plupart ne peuvent parler, et les vêtements qui portent les numéros matricules ont été brûlés.

**Chronique locale**

Par décision de Monseigneur :

M. Souiry, vicaire de Montcuq, a été nommé curé de St-Perdoux.

M. Larnaudie, a été nommé vicaire de Montcuq.

La Patrie annonce que le président de la république a signé le travail des promotions aux grades de lieutenant et de sous-lieutenant dans l'infanterie de ligne.

On parle de quatre cents nominations dans chaque grade.

Un travail de promotions s'élabore également pour l'arme de la cavalerie; il est présumable qu'il sera terminé dans le courant de la semaine prochaine.

**LYCÉE DE CAHORS**

Réclamations du 1<sup>er</sup> trimestre 1872-1873.

- Rhetorique.
  - 1 Labie, 2 Lepeyre.
- Seconde.
  - 1 Imbert, 2 Fournier.
- Troisième.
  - 1 Dentraygues, 2 Combarieu.
- Quatrième.
  - 1 Labro, 2 Demeaux.
- Cinquième.
  - 1 Cabanès, 2 Castagné.
- Sixième.
  - 1 Valat, 2 Bertrand.
- Septième.
  - 1 Verdy, 2 Pagnet.
- Huitième.
  - 1 Gayet, 2 Martelon.

Enseignement secondaire spécial.

- Deuxième année.
  - 1 Dissès, 2 Cros.
- Première année.
  - 1 Vallès, 2 Bonnet.
- Année préparatoire.
  - 1 Lherme, 2 Soulié.

Le Provisoir, RICHARD.

Mendement de Mgr. l'Evêque pour le Carême de 1873. — Suite.

La même ignorance qui laisse ceux-ci dans une indifférence sans espoir, rend possible d'en conduire d'autres jusqu'à la haine. Ils n'ont retenu du christianisme qu'un point : c'est qu'il contredit leurs inclinations les plus chères. C'est déjà une raison de le redouter ; mais dans cette obscurité complète de ce demi-jour où ils vivent à son égard, il est aisé de les égarer et de le leur faire haïr. Il s'est trouvé des hommes qui ont eu cet intérêt.

Ils ont vu dans la religion un obstacle à leurs passions, à la réalisation de leurs desseins, de leurs systèmes ; pour la faire rejeter, ils ont travaillé à la rendre odieuse.

Ils sont allés vers la multitude dont on attend aujourd'hui le succès, le pouvoir. A tous ceux qui luttent, qui travaillent ou qui souffrent, à tous les déshérités des biens et des joies de ce monde, et c'est le plus grand nombre, ils ont dit : le régime social sous lequel vous vivez est mauvais, il est la cause de votre malaise, de vos souffrances, de cet inégal partage qui vous révolte ; et la religion en est le plus ferme appui. — Comment ne leur inspireraient-ils pas la pensée de l'abattre ?

En ces temps de perturbation morale, d'agitation fiévreuse, de révolutions soudaines, de luttes incessantes, ils sont nombreux encore ceux qui en reviennent blessés, meurtris, mécontents, aigris, rendus plus affamés, par leurs échecs, de ces biens, de ces joies qu'ils n'ont pu atteindre, ou qui leur ont échappé ; — à ces esprits troublés, à ces cœurs malades, sans consolation, sans espérance, brûlés de convoitise que rien ne peut assouvir ; aux orgueilleux, aux impuissants, à toutes ces âmes qui s'oublient dans les plaisirs des sens, ils ont dit : il n'y a pas d'autre bonheur, d'autres joies ; il n'y a rien de meilleur ni d'éternel, vous avez le droit d'être heureux, il est possible à tous de l'être, et c'est la religion qui vous en empêche.

Parce que la religion, — qui bénit cependant toutes les joies légitimes, — parle d'autres joies et d'un meilleur avenir ; commande la tempérance, la pureté, la piété, la justice, ils ont ajouté : la religion est le seul obstacle, la seule barrière qui s'oppose à l'accomplissement de vos desirs. Et vous voudriez que cette multitude, livrée sans contre-poids à tous les penchants immodérés du cœur, ne prit pas la religion en horreur, et qu'en un jour de fièvre, elle ne tentât pas de l'anéantir !

Parmi les habitants de nos campagnes ils ont semé la défiance, le soupçon : ils l'ont représentée aspirant de tous ses vœux, travaillant de tout son pouvoir au retour de régimes bien morts, dont le souvenir a le don de surexciter les esprits ; ils en font un spectre qui menace leurs sentiments d'égalité, la liberté de leur conscience, les fruits de leur travail. Comment ces insinuations perfides ne les détacheraient-elles pas de la religion ? Comment une foule passionnée, incapable de réfléchir, de juger froidement, dépourvue de toute instruction, pourrait-elle démêler le vrai du faux, le divin de l'humain ; cribler ces assertions, ces doctrines pour en retenir la bon grain et rejeter le mauvais ? Tentée de tout rejeter ou de tout retenir, elle garde de ses accusations une fermentation dont la moindre cause, le moindre mécontentement peut faire jaillir des explosions de haine et de fureur.

Que plusieurs, N. T. C. F., n'aient eu d'autre projet que de travailler au bien-être des masses, d'autre pensée que de se mettre en dehors du christianisme, qu'ils ne peuvent, disent-ils, accepter, — qu'ils aient nourri l'espoir de garder Dieu, la conscience et la vie future, après avoir banni Jésus-Christ et son Evangile, soit ; mais si large qu'on fasse la part de la bonne foi, des intentions et des préjugés, il est permis de leur demander compte de leur légèreté, de leur imprévoyance, de l'état des âmes, des ravages et des ruines que leurs doctrines imprudentes y ont faits.

Car, qu'on ne s'y trompe pas, quand la foi s'en va, Dieu et l'âme s'en vont avec elle. Si Dieu et l'âme restaient, il resterait encore une base pour la vertu, une loi, un frein ; et la pente est si rapide, et on descend bientôt si bas, qu'on ne veut plus ni vertu, ni loi, ni frein ; par conséquent plus d'âme, plus de conscience, plus de Dieu.

Nous vous le demandons, N. T. C. F., combien y en a-t-il qui, ayant chassé Jésus-Christ, gardent une foi ferme à Dieu, à la conscience, à un autre avenir. De tristes et récents événements, de sérieuses enquêtes ont révélé l'état moral des masses dans les grandes cités ; mais dans les campagnes elles-mêmes quand la religion y perd son influence, qu'on oublie ses enseignements, n'en vient-on pas bien vite à douter s'il y a autre chose que ce qu'on voit, s'il y a une âme, un Dieu, une autre vie ; d'autres plaisirs, d'autres intérêts que ceux de ce monde ?

Ce que deviendrait une société où prévaudraient ces doctrines il est facile de le prévoir, et impossible de ne pas s'en préoccuper. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas seuls, et des publicistes éminents, observateurs attentifs des faits et des tendances de la société se préoccupent, et au même point de vue, de cet état des esprits.

M. Alexis de Tocqueville, l'un d'eux, traitant de la démocratie en Amérique et de l'avenir qu'elle lui réserve, arrive au rôle que la religion y doit jouer.

Laissez-nous vous citer ces remarquables paroles : « La religion, dit-il, est beaucoup plus nécessaire dans la république... que dans la monarchie... » et dans les républiques démocratiques que dans toutes les autres. Comment la société pourrait-elle manquer de périr si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas ? Et que faire d'un peuple maître de lui-même, s'il n'est pas soumis à Dieu ? » Et ailleurs il prononce cette haute parole que nous signalons aux partisans sincères d'une vraie liberté : « Si l'homme n'a pas de foi il faut qu'il serve, et s'il est libre, qu'il croie. » (La suite au prochain numéro.)

ESSAI sur les moyens de produire les truffes à volonté.

Le 26 février 1868 je publiai, dans le Journal du Lot, un article pour exposer les moyens que je croyais propres à produire les truffes à volonté. Au bout d'un an je publiai, dans le même journal, un nouvel article pour prier tous ceux qui auraient fait des expériences de m'en faire connaître les résultats, quels qu'ils fussent. Il ne m'a été fait absolument aucune réponse. Cependant, les études que j'ai faites depuis sur ce sujet ayant augmenté mes espérances de succès, je crois devoir publier encore une fois cette méthode, à laquelle j'ai ajouté de nouveaux développements.

Un très-grand nombre d'investigateurs de la nature se sont livrés à d'innombrables recherches pour découvrir la cause qui produit les truffes et les moyens de les produire à volonté. La première de ces deux questions, si l'on s'en tient à l'opinion du plus grand nombre, peut être considérée comme résolue ; mais la seconde ne l'est pas du tout.

Les uns ont cru que toute truffe, arrivée à sa perfection, porte et laisse, quand elle se pourrit dans la terre, une semence qui est invisible à l'œil nu et qu'ils ont cru distinguer à l'aide du microscope. Si cette prétendue semence, qui est contestée par un très-grand nombre d'autres existait, quelle que fût sa ténuité, on n'aurait pas manqué de la recueillir, de la confier à la terre et d'en citer les reproductions ; mais on n'en cite pas.

Les autres ont cru que la truffe se reproduit et se multiplie en se décomposant sous terre, sans autre explication ; en sorte que, selon eux, toute truffe est le produit d'une truffe pourrie.

D'autres ont imaginé que la truffe était le produit spontané de diverses espèces d'*Humus* combinées ensemble. Opinion insoutenable ; car il est généralement reconnu qu'un végétal ne se reproduit que par sa semence, par ses rejetons ou par bouture ; et si la truffe se reproduisait spontanément elle jouirait d'un privilège unique.

Quelle peut donc être la cause qui reproduit ce précieux comestible ? Tous ceux qui cherchent les truffes ont observé qu'elles se trouvent dans les calcaires argileux non cultivés, entre 6 et 12 centimètres de profondeur, à quelques mètres de distance des *chênes-cerrus*, nommés dans ce pays *chênes du causse*, dont les glands sont appelés *dolse*, et qu'elles ne se trouvent que très-rarement dans d'autres terrains ou auprès d'autres arbres. De ces données, je tire la conséquence que la truffe est un simple tubercule de la racine du chêne à dolse, produit par une lésion. Les exemples de productions analogues ne sont pas rares.

Lorsqu'un arbre est blessé pendant sa croissance, une partie de sa sève s'extravase, et, avec du temps, elle forme sur la blessure une protubérance plus ou moins volumineuse. — L'*Agarie*, espèce de champignon charnu, plus ou moins consistant, naît et croît sur les arbres qui commencent à se pourrir. — La piqure des insectes produit sur les racines, sur les troncs et sur les branches des arbres des excroissances qu'on nomme *galles*, et qui sont d'une tout autre nature que le bois qui les produit.

Pourquoi, d'après ces exemples et l'autorité des savants qui ont écrit sur cette matière, ne pas attribuer la production de la truffe à la piqure ou à la morsure de ces innombrables insectes qui vivent sous terre et entament les racines des arbres pour en sucer la sève ? Je dis la piqure ou la morsure, parce qu'un grand nombre de ces insectes sont pourvus d'une petite trompe, avec laquelle ils piquent l'écorce des filaments ou radicules qui sont aux extrémités des racines, et d'autres sont armés de pinces ou de scies dont ils se servent pour y faire des ouvertures un peu plus grandes.

Les savants qui ont attribué la production des truffes à la piqure des insectes sont assez nombreux ; mais ils sont divisés quant au nombre et aux espèces de ces insectes : les uns croient qu'elle n'est due qu'à une seule espèce, que chacun d'eux nomme ; d'autres en désignent plusieurs, sans s'accorder sur le nombre ni sur les espèces ; d'autres attribuent cette production aux insectes souterrains sans les spécifier ; quelques-uns prétendent même que certaines mouches quittent les airs et vont perforent la terre pour y chercher les radicules des chênes truffiers et les piquer.

Cette diversité d'opinions me paraissant étrangère à mon objet, j'adopte simplement celle qui attribue la production des truffes à la piqure ou à la morsure des insectes souterrains en général,

sans que je croie utile de savoir précisément quels sont ceux qui font ce travail. Mais cette opinion qui n'attribue la production des truffes qu'aux seuls insectes sans que l'homme y soit pour rien, ne résout pas la question la plus importante, que personne, que je sache, n'a encore mise en avant, et qui consiste à savoir, si l'homme peut, en imitant le travail des insectes, produire les truffes à volonté.

Depuis bien des années je nourris la croyance que cette question n'est pas insoluble, et à force d'études et de réflexions je crois avoir trouvé, pour la résoudre, un moyen, que je présente au public avec toute la timidité qu'éprouve l'auteur d'une théorie qu'il ne peut justifier par aucune expérience ; voici donc le moyen que je propose d'essayer :

Pendant que la sève est en mouvement, détachez une radicule de chêne truffier sur une longueur de 3 ou 4 centimètres sans la remuer ; choisissez celle qui est entre 6 et 12 centimètres de profondeur ; imitez aussi bien que possible la piqure ou la morsure d'un insecte ; remettez aussitôt la terre dans le petit creux ; pressez-la médiocrement avec le pied et marquez-en la place.

La piqure des insectes souterrains qui sont pourvus d'une petite trompe peut être imitée avec une alêne, et la morsure de ceux qui sont armés de pinces ou de scies peut être imitée avec la pointe d'un canif ou d'un couteau. Il serait fort à propos que trois expérimentateurs voisins employassent chacun un seul de ces instruments, parce qu'on pourrait savoir plus tard quel est celui qui a produit les meilleurs résultats. Comme les insectes ne vont pas se fatiguer à perforent les radicules sans cause, je pense que c'est le besoin de se nourrir qui les porte à les entamer pour en sucer la sève pendant qu'elle est en mouvement, et que par conséquent ces opérations doivent être faites dans le printemps, par exemple depuis la mi-mars jusqu'à la fin d'avril.

Les grosses racines blessées ne produisant que des excroissances ligneuses, il s'ensuit que la truffe, de nature tendre et spongieuse, ne peut être formée que par les petits filaments ou radicules qui sont aux extrémités des racines ; ce qui le prouve, c'est qu'on a observé qu'à mesure que les chênes grandissent la truffière s'en éloigne, en décrivant comme un cercle qui va en s'agrandissant autour du tronc. On a remarqué aussi que les endroits où les calcaires argileux sont fertilisés par la décomposition des feuilles qui tombent annuellement des arbres, sont les plus favorables à la production des truffes ; qu'elles réussissent bien dans les clairières et lorsque les arbres sont éloignés l'un de l'autre de plus de 5 ou 6 mètres, et qu'elles ne réussissent pas dans les fourrés, ni auprès des petits chênes qui n'ont pas au moins quatre ans, ni auprès de ceux qui ont plus de vingt-cinq ou trente ans. Toutes ces observations et plusieurs autres semblables qu'on pourra faire devront tenir lieu de règles lorsqu'on choisira les points où l'on voudra faire les expériences.

Pour la première année, il suffira que chaque expérimentateur fasse ces essais un nombre de 50 à 100. Il détachera de temps en temps trois ou quatre de ces radicules pour observer le volume de chaque protubérance, sa compacité et sa couleur. Lorsque la maturité des truffes sera arrivée, je le prie de les détacher toutes et de me faire connaître les résultats de ses expériences, quels qu'ils soient.

Si les premiers essais sont très-nombreux, il y aura sans doute de nombreux succès, soit par le mauvais choix du terrain, soit par l'inhabileté de certains expérimentateurs, soit par la sécheresse de l'été qui fait périr, lorsqu'elle est trop intense, un très-grand nombre de truffes, soit enfin parce que dans cette opération, pas plus que dans beaucoup d'autres, il n'est pas donné à l'homme d'imiter parfaitement le travail des animaux. Néanmoins tout le monde avouera qu'il est très-important que ces expériences soient faites, attendu qu'elles ne coûteront à chaque propriétaire de terrain truffier que très-peu de travail, et que, s'il le fait lui-même, il n'aura pas un centime à déboursier. On en serions-nous aujourd'hui si nous ne possédions que les découvertes et améliorations qui ont réussi du premier coup et sans rien coûter ?

Si un certain nombre de tentatives réussissent d'abord, et que mes conjectures deviennent des vérités démontrées, on perfectionnera peu à peu le procédé, on multipliera les chênes à dolse, et le département du Lot, qui a tant de bois et de pâturages propres à la culture des truffes, pourra augmenter ses revenus dans des proportions que personne ne saurait prévoir.

A St-Céré, le 1873.

L'ABBÉ PARAMELLE.

Théâtre de Cahors.

Quelques artistes, non sans mérite, sont venus à Cahors, et deux fois par semaine, nous convient aux plus agréables soirées. Depuis longtemps, il faut le reconnaître, notre ville n'avait vu sur son Théâtre un ensemble aussi complet et des individualités d'un mérite aussi incontestable.

Nous ne connaissons pas de nom MM. les artistes ; ils se sont tenus à l'écart de la presse locale avec une superbe dont nous leur ferions éloge, s'il nous était possible de la comprendre.

Il n'y aura donc rien d'étonnant, si, causant parfois théâtre à cette place, nous mettons à leur usage tous les termes algébriques ordinairement affectés aux inconus, dans l'appréciation impartiale de leur mérite respectif.

C'est ainsi que dimanche M. X et MM. X' Y Z Z', ont eu les honneurs d'une soirée dont le principal attrait n'était certes pas le vide désolant des premières. Et pourtant, les mères auraient pu y mener leurs filles, à ce drame si moral : *Les Orphelins du pont Notre-Dame* ; quittes à sortir, par exemple, avant les *Pantins de Violette*, pour ne pas trop s'apitoyer sur l'accident fâcheux du polichinelle K.

En somme, il y a en ce moment à Cahors, des artistes qui peuvent nous faire passer, des moments fort agréables et qu'il importe d'encourager, — uniquement dans l'intérêt du public, — si nous ne voulons pas que l'art, pliant bagage, ne nous laisse pour jamais voués à l'affreuse monotonie de la vie cadurcienne.

Comme s'il craignait d'avancer un insuccès, ce qui est peu flatteur pour ses pensionnaires, le Directeur ne nous a pas communiqué son programme de Jeudi.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bibliographie

L'Année scientifique et industrielle, par M. Louis Figuier (16<sup>e</sup> année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1872. (Librairie HACHETTE, un vol. in-18, prix : 3 fr 50.)

Dernières nouvelles

Versailles, 10 mars, 5 h. 10 m. soir.

L'amendement suivant de M. de Belcastel est mis en discussion :

- « L'Assemblée nationale ne se dissoudra pas :
- 1<sup>o</sup> Avant d'avoir libéré le territoire ;
- 2<sup>o</sup> Avant d'avoir pourvu aux intérêts de la France par des institutions définitives. »

Cela est bien simple, à première vue ; mais, en réalité, si les trois partis monarchiques ne sont pas d'accord, cela profiterait uniquement et absolument à la République.

M. de Belcastel défend son amendement en termes sommaires, mais très énergiques.

M. de Broglie lui répond, au nom de la commission des Trente. Il insiste sur ce point qu'il ne faut pas s'engager à l'avance, attendu que, dans la discussion des lois constitutionnelles, la gauche et la droite auront à chaque instant le droit, reconnu par M. Thiers comme par la commission, de proposer comme gouvernement définitif, soit la République soit la Monarchie.

M. Lefèvre-Pontalis (Amédée), qui est auteur d'un amendement rédigé dans le même sens que celui de M. de Belcastel, reprend la thèse de ce dernier. Il craint que l'Assemblée ne diminue ses droits constituants.

L'amendement de M. de Belcastel est repoussé par 480 voix contre 162.

M. Lefèvre-Pontalis retire alors son amendement.

M. Thiers est remis de son indisposition. On peut dire aujourd'hui qu'il a été réellement malade pendant deux jours ; mais sa vigoureuse constitution a triomphé vite d'un refroidissement et de vives douleurs à l'estomac.

Bourse de Paris.

Paris, 11 mars 1873, soir.

Rente 3 p. %	53,90
— 4 1/2 p. %	80,50
— 5 p. %	90,70
— 5 p. %	89,00

# 75 pour cent d'économie PLUS DE PRESSES A COPIER !!

Plus d'encre communicative, plus de boîtes à timbre humide, plus de mouillure.  
**Exposition Universelle de Paris, 1867 (médaille d'honneur).**

NOUVEAU SYSTÈME A COPIER SANS PRESSE

Complet avec la copie de lettres de 500 pages. . . . . 6 fr.

LIBRAIRIE PAPETERIE

## CALMETTE, fils,

Maison de Folmont, boulevard Nord, à Cahors,

**SEUL PRIVILÉGIÉ A CAHORS, POUR LA VENTE.**

LE  
**CHOCOLAT-MENIER**  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom

INDISPENSABLE EN HIVER!  
**Lait d'Iris L. T. Piver\***  
POUR LES SOINS DE LA PEAU  
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON  
**AU SUC DE LAITUE**  
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE  
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL:  
10, boulevard de Strasbourg, 10  
PARIS



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.  
reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

**POUR GREFFER A FROID  
ET CICATRISER LES PLAIES  
DES ARBRES ET ARBUSTES**

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)  
Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.

Dépôt à Cahors, Viéol pharmacien, droguiste, et dans tout le département, chez les principaux épiciers, grainiers et quincailliers.

**EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES  
TRAITÉ GÉNÉRAL**

### PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

**dans le Quercy**

PAR  
**M. MALINOWSKI**

**UN BEAU VOLUME**

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

**Prix : 5 fr.**

#### PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

#### LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

**La Nature chez elle**, par Théophile Gauthier, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de littérature, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4° colombier grand luxe. . . . . 20 fr.

**Album portefeuille**, de K. Bodmer, 20 eaux-fortes splendides, 1 grand raisin sur ébène. . . . . 50 fr.

**Les douze mois**, dernière œuvre de GAVARNI, par Théophile Gauthier, 8 gr. aigle, doré. . . . . 8 fr.

**Par-ci, par-là**, et phisnomies parisiennes, 100 sujets par GAVARNI, in-4° col., doré. . . . . 20 fr.

**La Guerre illustrée et le Siège de Paris**, gr. in-4°, 560 p. relié et doré 15 fr. 50

**Les tomes 56 et 57 de l'Illustration**, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.

**Paris incendié, histoire de la Commune**, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription. . . . . 40 fr.

**Paris incendié** est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS A L'ILLUSTRATION: 3 MOIS, 3 fr. — 6 MOIS, 4 fr. — 1 AN, 36 fr. (port en susp., l'étranger.)

Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. Auguste Macé, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

## ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

**1873**

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

#### AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

#### FLEURS ARTIFICIELLES

#### MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS  
SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT  
Maison Izarn, boulevard Sud

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Fenillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.  
Grand dépôt de Couronnes immortelles.  
Le Magasin est situé maison Izarn, en face le café Ferran

#### A VENDRE

#### UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecrite et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.



#### CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

#### LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE  
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus saines garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.